

CH-8700 KÜSNACHT-ZÜRICH
GOLDBACH-CENTER
SEESTRASSE 39
TELEFON +41 (0)43 222 38 00
TELEFAX +41 (0)43 222 38 01
ZUERICH@WENGER-PLATTNER.CH
WWW.WENGER-PLATTNER.CH

Aux créanciers de SAirLines en liqui-
dation concordataire

Küsnacht, le 18 juillet 2006 WuK

DR. WERNER WENGER*
DR. JÜRIG PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI*
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. JÜRIG RIEBEN
DR. MARKUS METZ
DR. DIETER GRÄNICHER*
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. STEPHAN NETZLE, LL.M.
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M.*
PETER SAHLI**
DR. THOMAS WETZEL
DR. MARC NATER, LL.M.
SUZANNE ECKERT
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN
ROLAND MATHYS, LL.M.
MARTIN SOHM
RETO ASCHENBERGER, LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL
DR. CHRISTOPH MÜLLER, LL.M.
DR. SIMONE BRAUCHBAR BIRKHÄUSER, LL.M.
AYESHA CURMALLY*
CLAUDIUS GELZER, LL.M.
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
OLIVER ALBRECHT RHOMBERG
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. REGULA HINDERLING
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER
DR. RODRIGO RODRIGUEZ
PD DR. PETER REETZ
DR. ADRIAN RAPP
DR. RETO VONZUN, LL.M.
MARTINA STETTLER
CRISTINA SOLO DE ZAIDÍVAR
DANIEL TOBLER**
MILENA MÜNST
DR. SALOME WOLF
DR. ALEXANDRA ZEITER
DR. ROLAND BURKHALTER
DR. BLAISE CARRON, LL.M.
STEFAN CHRISTEN
VIVIANE BURKHARDT
DR. OLIVER KÜNZLER
ROBERT FRHR. VON ROSEN***

KONSULENTEN:
ANDREAS MAESCHI
PROF. DR. FELIX UHLMANN, LL.M.

* AUCH NOTARE IN BASEL

** INHABER ZÜRCHER NOTARPATENT
ALS RECHTSANWALT NICHT ZUGELASSEN

*** DEUTSCHER RECHTSANWALT

SAirLines en liquidation concordataire; Circulaire n° 8

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liqui-
dation concordataire de SAirLines depuis le début du mois de mars 2006.

I. DÉPÔT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION EN VUE DE SA CONSULTATION PAR LES CRÉANCIERS

1. Procédure

L'état de collocation et l'état de liquidation de SAirLines actualisé au
31 mai 2006, y compris l'inventaire, pourront être consultés par les
créanciers à partir du 19 juillet et jusqu'au 8 août 2006 dans les bu-
reaux du co-liquidateur, Karl Wüthrich, Seestrasse 39, Goldbach-Center,
8700 Küsnacht. Les créanciers sont priés de bien vouloir annoncer leur
visite à l'avance auprès de Ch. Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les actions en contestation de l'état de collocation doivent être introdui-
tes devant le juge unique du Tribunal de district de Zurich, Wengistrasse
30, case postale, 8026 Zurich, qui instruit en la forme accélérée, dans
les 20 jours à compter de la publication du dépôt de l'état de collocation
dans la Feuille officielle suisse du commerce en date du 19 juillet 2006,
c'est-à-dire au plus tard le 8 août 2006 (date du cachet d'un bureau de
poste suisse). En l'absence de contestation, l'état de collocation devient
exécutoire.

Tout créancier dont les créances ont été écartées en totalité ou en partie ou n'ont pas été admises dans la classe revendiquée recevra, en pièce jointe à la présente Circulaire, une décision de collocation individuelle le renseignant sur sa situation. Les décisions sont rédigées dans la langue officielle, l'allemand, et ne font pas l'objet d'une traduction par le liquidateur dans d'autres langues. Les procédures judiciaires relatives à d'éventuelles actions en contestation de l'état de liquidation seront également menées exclusivement en langue allemande.

2. Etat de collocation

2.1 Présentation

L'annexe 1 contient une présentation de la procédure de collocation. En ce qui concerne les aspects spécifiques à l'espèce, il convient de faire les constatations suivantes:

2.2 Créances garanties par gage

Aucune créance garantie par gage n'a été annoncée.

2.3 Créances bénéficiant d'un droit de priorité sur les masses de S Air Logistics AG, S Air Relations AG et S Air Services AG

Fin juin 2001, les sociétés S Air Logistics AG, S Air Relations AG et S Air Services AG ont été intégrées dans SAirLines, dans le cadre d'une fusion par absorption. Conformément aux dispositions du Code suisse des obligations (CO) applicables à l'époque, les masses de S Air Logistics AG, S Air Relations AG ou S Air Services AG servent, même après la fusion avec SAirLines, à désintéresser en priorité les créanciers des trois sociétés absorbées par fusion. Seul un éventuel excédent sur l'une de ces masses reviendra à la masse disponible de SAirLines. Compte tenu de ces dispositions, les créanciers des trois sociétés absorbées par fusion bénéficient donc du droit à être désintéressés en priorité sur la masse de la société débitrice en cause (S Air Logistics AG, S Air Relations AG ou S Air Services AG). Pour la partie de leur créance non couverte par la masse ayant servi à les désintéresser, ces créanciers participent à la répartition de la masse de SAirLines. La répartition des masses des différentes sociétés figure dans l'état de SAirLines au 31 mai 2006 (annexe 2). Les conséquences dans chaque cas sont les suivantes:

- *S Air Logistics AG*: Sept créanciers ont annoncé des créances d'un montant total de CHF 83 883 644,64 à l'encontre de S Air Logistics AG. Sur ce montant, les créances reconnues s'élèvent à CHF 170 217,80 et les créances écartées à CHF 10 135 010,45. La décision relative aux créances de SAirGroup de CHF 73 578 416,39 a été différée. Les actifs de la masse de S Air Logistics AG se montent à CHF 139 723 843 (cf. annexe 2). Même si toutes les créances annoncées d'un montant de CHF 83 883 644,64 devaient être reconnues, elles pourraient être intégralement couvertes.
- *S Air Relations AG*: Onze créanciers ont annoncé des créances d'un montant total de CHF 242 235 270,88 à l'encontre de S Air Relations AG. Sur ce montant, les créances reconnues s'élèvent à CHF 4 280 665,50 et les créances écartées à CHF 135 367 590,32. La décision relative aux créances de SAirGroup de CHF 102 637 015,06 a été différée. Les actifs de la masse de S Air Relations AG se montent à CHF 230 747 696 (cf. annexe 2). Même si toutes les créances annoncées de CHF 242 285 270,88 devaient être reconnues, un dividende de 95,2% pourrait être versé. Cependant, les chances sont très bonnes que les créances à reconnaître soient complètement couvertes.
- *S Air Services AG*: Cinq créanciers ont annoncé des créances d'un montant total de CHF 44 747 368,51 à l'encontre de S Air Services AG. Sur ce montant, les créances reconnues s'élèvent à CHF 4 429 846,30 et les créances écartées à CHF 133 235,35. La décision relative aux créances de SAirGroup de CHF 40 184 286,86 a été différée. Les actifs de la masse de S Air Services AG se montent à CHF 294 836 768 (cf. annexe 2). Même si toutes les créances annoncées d'un montant de CHF 44 747 368,51 devaient être reconnues, elles pourraient être intégralement couvertes.

2.4 1^{ère} classe

177 créanciers ont annoncé des créances de 1^{ère} classe pour un total de CHF 91 709 000,29. Toutes ces créances ont été écartées. Les créances écartées avaient été produites par d'anciens collaborateurs de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG («Swissair»).

2.5 2^{ème} classe

Un créancier a annoncé une créance de 2^{ème} classe d'un montant de CHF 3 082,40. Cette créance a été reconnue.

2.6 3^{ème} classe

156 créanciers ont annoncé des créances de 3^{ème} classe d'un total de CHF 65 470 710 388,82. Les créances reconnues représentent un montant de CHF 488 142 823,48. Les créances écartées s'élèvent à CHF 60 912 596 120,11. Les décisions de collocation concernant les créances annoncées par trois créanciers, pour un montant de CHF 4 069 971 445,23, ont été différées jusqu'à ce que la situation relative à ces créances ait été éclaircie. Sur ce dernier montant, CHF 2 825 348 405,78 concernent SAirGroup.

II. DIVIDENDE CONCORDATAIRE ESTIMATIF

La situation actuelle des actifs disponibles figure à l'état de liquidation de SAirLines au 31 mai 2006 (annexe 2). La valeur des actifs non encore réalisés a fait l'objet d'une estimation prudente. Les montants figurant à l'état devraient donc pouvoir être atteints.

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation, le dividende maximal pour les créances de 3^{ème} classe s'établira à 27,6%, sous réserve que la décision d'écarter certaines créances produites ne fasse pas l'objet d'actions en contestation ou que celles-ci n'aboutissent pas à un résultat positif pour les demandeurs. Dans le cadre de ce calcul, il a été tenu compte à 50% des créances différées de 3^{ème} classe. En revanche, si toutes les créances écartées étaient contestées avec succès par les créanciers concernés, le dividende minimal serait de 0,4%. Une évaluation plus précise de la situation ne sera possible qu'après l'expiration du délai de contestation, lorsqu'on saura si des actions en contestation de l'état de collocation ont été intentées et, dans l'affirmative, lesquelles.

**III. PROCÉDURE VISANT À FAIRE VALOIR DES PRÉTENTIONS RÉVOCA-
TOIRES À L'ENCONTRE DU CABINET D'AVOCATS BÄR & KARRER
RECHTSANWÄLTE**

Le 5 octobre 2001, SAirLines payait la somme de CHF 200 000,00 au cabinet d'avocats Bär & Karrer Rechtsanwälte, Zurich, à titre d'acompte ou d'avance sur frais. Les liquidateurs sont arrivés à la conclusion qu'en ce qui concerne ce paiement toutes les conditions requises pour une action révocatoire étaient réunies (cf. Circulaire n° 5, chiff. I.7.5). Suite à l'échec d'une procédure de conciliation, SAirLines a intenté une action révocatoire devant le Tribunal de district de Zurich. Après l'introduction de cette action, les parties, ont conclu, sous réserve de l'approbation de la commission des créanciers, pour solde de tout compte, sans que cela puisse créer un précédent et sans reconnaissance d'une quelconque obligation juridique, la transaction suivante:

1. Bär & Karrer verse pour solde de tout compte la somme de CHF 140 000,00.
2. SAirLines s'engage à retirer l'action intentée devant le Tribunal de district de Zurich dans les 10 jours dès réception du paiement.
3. Les frais judiciaires sont supportés par moitié par les parties, les dépens étant compensés.

La transaction tient compte de manière appropriée des risques d'un procès. La commission des créanciers a approuvé la transaction. Celle-ci a été exécutée dans l'intervalle.

IV. SUITE DE LA PROCÉDURE

A l'expiration du délai prévu pour l'introduction des actions en contestation de l'état de collocation, il sera établi dans quelle mesure celui-ci est exécutoire. On pourra alors décider s'il est possible de verser un premier acompte aux créanciers et, dans l'affirmative, quel en sera le montant. Les créanciers seront ensuite informés de la date d'un éventuel premier acompte.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

SAirLines en liquidation concordataire

Les liquidateurs

Karl Wüthrich

Dr Roger Giroud

- Annexes:
1. Présentation de la procédure de collocation de SAirLines
 2. Etat de liquidation de SAirLines au 31 mai 2006

Hotline SAirLines en liquidation concordataire

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50

Présentation de la procédure de collocation de SAirLines

Catégorie	dans la procédure de collocation										Dividende concordataire	
	Annoncées		Reconnues		Décision en suspens		Contestées		nombre	CHF	minimal	maximal
	nombre	CHF	nombre	CHF	nombre	CHF	nombre	CHF				
Garanties par gage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de priorité sur la masse de S Air Logistics AG	7	83'883'644.64	4	170'217.80	1	73'578'416.39	4	10'135'010.45		100.0%	100.0%	100.0%
Droit de priorité sur la masse de S Air Relations AG	11	242'285'270.88	8	4'280'665.50	1	102'637'015.06	7	135'367'590.32		95.2%	100.0%	100.0%
Droit de priorité sur la masse de S Air Services AG	5	44'747'368.51	4	4'429'846.30	1	40'184'286.86	1	133'235.35		100.0%	100.0%	100.0%
1 ^{ère} classe	177	91'709'000.29	-	-	-	-	177	91'709'000.29		100.0%	100.0%	100.0%
2 ^{ème} classe	1	3'082.40	1	3'082.40	-	-	-	-		100.0%	100.0%	100.0%
3 ^{ème} classe ¹⁾	156	65'470'710'388.82	16	488'142'823.48	4	4'069'971'445.23	140	60'912'596'120.11		0.4%	27.6%	27.6%
Total		65'933'338'755.54		497'026'635.48		4'286'371'163.54		61'149'940'956.52				

1) Dans le cadre de ce calcul, il a été tenu compte à 50% des créances différées de 3^{ème} classe.

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 MAI 2006

	Total CHF	S Air Logistics AG CHF	S Air Relations AG CHF	S Air Services AG CHF	SAirLines CHF
ACTIFS					
Liquidités					
Caisse	3				3
UBS SA CHF	243'604'844	5'556'453	167'195'888	47'293'936	23'558'567
UBS SA USD	2'830'042				2'830'042
UBS SA EUR	1'415				1'415
Credit Suisse	12'407				12'407
ZKB CHF	2'347'443			1'310'005	1'037'438
Dépôts à terme	155'000'000			145'000'000	10'000'000
Total des liquidités	403'796'154	5'556'453	167'195'888	193'603'941	37'439'872
Positions de liquidation:					
Débiteurs concordataires	485'520	3'345	127'142	324'707	30'326
Avance sur frais de justice	587'153		364'153		223'000
Répartition en suspens des comptes bloqués et du produit résultant de la vente de Swissport, Restorama, RailGroumet, Gate Gourmet et Nuance	65'000'000		64'000'000	1'000'000	-
Créances sur des tiers	3'561'396	691'695	9	2	2'869'690
Participations, titres	239'902'358	135'942'350	-	101'760'001	2'200'007
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
Prétentions révocatoires	p.m.	-	-	-	p.m.
Total des positions de liquidation	309'536'427	136'637'390	64'491'304	103'084'710	5'323'023
TOTAL DES ACTIFS	713'332'581	142'193'843	231'687'192	296'688'651	42'762'895
PASSIFS					
Dettes de la masse					
Créanciers concordataires	32'439		14'496	6'883	11'060
Provision pour quote-part des frais de salaires du Close Down Team	2'000'000	600'000	300'000	600'000	500'000
Provision pour frais de liquidation	6'232'500	1'870'000	625'000	1'245'000	2'492'500
Total des dettes de la masse	8'264'939	2'470'000	939'496	1'851'883	3'003'560
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	705'067'642	139'723'843	230'747'696	294'836'768	39'759'335

Calcul des actifs disponibles pour les créances de 3^{ème} classe contre SAirLines

	Minimum CHF	Maximum CHF	Remarques
Total des actifs disponibles	705'067'642	705'067'642	
Créances bénéficiant d'un droit de priorité sur les masses de S Air Logistics AG, S Air Relations AG et S Air Services AG	-370'916'284	-8'880'730	Annexe 1
Créances de 1 ^{ère} classe	-91'709'000	-	Annexe 1
Créances de 2 ^{ème} classe	-3'082	-3'082	Annexe 1
Total des actifs disponibles de SAirLines pour la distribution aux créanciers avec créances de 3^{ème} classe	242'439'276	696'183'830	